

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 169-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'opérateur foncier à la direction de l'urbanisme et du développement local

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin

Jean-François Poitou

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellan à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

• conseillers excusés : 7

Marie Bénévisse - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 169-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'opérateur foncier à la direction de l'urbanisme et du développement local**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que le poste d'opérateur foncier à la direction de l'urbanisme et du développement local, créé par délibération du 11 mai 2023 dans le cadre de la proposition d'une offre de services aux communes membres dans le domaine foncier (droit de préemption, DIA et gestion financière) est à pourvoir.

Ce poste est chargé d'apporter un appui opérationnel de premier niveau aux communes membres de Grand Chambéry dans leurs sollicitations en matière foncière.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs
Missions confiées à l'agent	Dans le cadre de la création d'un service transversal d'appui aux communes, assister les communes membres de Grand Chambéry dans leurs opérations foncières - Conseiller sur les opérations foncières en fonction des projets (acquisition, portage, mise à disposition) - Orienter vers les interlocuteurs adaptés en fonction des projets - Apporter un avis juridique et opérationnel sur le choix des procédures - Aider au montage juridique des opérations de préemption liées aux déclarations d'intention d'aliéner - Construire et actualiser le suivi administratif des sollicitations des communes : conventions foncières, comptes-rendus d'exécution, bilans annuels Mettre en œuvre les démarches d'action foncière en amont des projets de Grand Chambéry - Assurer la gestion et le suivi des opérations foncières : constitution des dossiers fonciers, rédaction des délibérations, analyse des actes administratifs et notariés, suivi des bornages des terrains, mise en place des servitudes, participation à des réunions et des visites - Établir les comptes-rendus d'exécution et les bilans annuels Participer à la mise en œuvre des projets fonciers et immobiliers du service - Créer les conditions de partage des informations entre les différents partenaires portant l'action foncière sur le territoire - Réaliser des évaluations, des études foncières et des expertises - Participer au suivi et à l'actualisation de l'inventaire foncier - Contribuer à l'élaboration et à l'amélioration d'une politique foncière à long terme : diagnostic et observatoire territorial, programmation foncière et financière, réseau partenarial
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des rédacteurs selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **confirme** que le poste d'opérateur foncier à la direction de l'urbanisme et du développement local, est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : **confirme** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de type Bac+2/3 en aménagement, urbanisme, droit,
- expérience professionnelle sur un poste similaire,
- maîtrise des outils, procédures, principes et usages des domaines public et privé des collectivités locales,
- connaissance des procédures du code de la propriété publique, du code de l'urbanisme et des règles de la domanialité publique,
- connaissance du fonctionnement des collectivités locales,
- qualités rédactionnelles (courriers, délibérations...)
- connaissance des outils bureautiques (Word, Excel, logiciels métiers spécialisés : SIG, cadastre), lecture de plans,
- adaptabilité, aptitude et intérêt pour le travail en transversalité, aptitude à la médiation et aux relations humaines,
- rigueur et sens de l'organisation, autonomie, discrétion,
- force de propositions,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **169-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'opérateur foncier à la direction de l'urbanisme et du développement local

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 07 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30071H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30071H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023